

LE CHEF
DU
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

*Entretien avec l'Ambassadeur de Grande-Bretagne, à 15 h. 30,
et avec l'Ambassadeur d'Egypte, à 16 h.
le 21 novembre 1955.*

Cet après-midi, j'ai reçu successivement l'Ambassadeur de Grande-Bretagne et l'Ambassadeur d'Egypte.

Au premier, j'ai remis la réponse du Conseil fédéral à la note britannique du 8 novembre concernant le Soudan. J'ai relevé qu'il était désagréable au Conseil fédéral de donner une réponse affirmative, ne fût-elle que de principe, alors qu'il n'était pas renseigné sur la nature et les modalités du mandat qui lui était proposé. J'ai ajouté que les expériences faites en Corée nous engageaient à être circonspects et que nous espérons que les "terms of reference" seraient suffisamment détaillés pour que la Commission neutre puisse accomplir un travail efficace. J'ai rappelé en particulier les trois conditions que nous avons fait connaître verbalement à Londres et au Caire au mois de septembre.

J'ai aussi fait allusion aux difficultés d'ordre matériel que rencontrerait la commission neutre dans un vaste pays dont la population est en partie encore primitive et divisée (Sud contre Nord), ainsi qu'à la peine qu'aura le Conseil fédéral à trouver les personnes qui devront composer la délégation.

Sir Lionel m'a déclaré qu'il comprenait mon point de vue et qu'il pensait que les "terms of reference" seraient très détaillés. Il était dans l'intérêt des trois pays intéressés: Angleterre, Egypte et Soudan, que les choses soient mises au point et que la procédure se développe sans accroc.

./.

Copie à P.



Il a été convenu avec l'Ambassadeur que le Département politique ne donnerait pas un communiqué à la presse avant demain soir mardi, à 18 heures. Sir Lionel désirait consulter le Foreign Office, ayant constaté que les réponses des autres Gouvernements n'avaient pas été publiées.

A l'Ambassadeur d'Egypte, j'ai remis une copie de la note que M. Boissier, notre Ministre au Caire, est chargé de faire parvenir demain au Ministère des affaires étrangères égyptien. Je me suis exprimé à son égard dans le même sens qu'envers l'Ambassadeur de Grande-Bretagne au sujet des conditions dans lesquelles le Conseil fédéral accepte en principe ce mandat. J'ai fait allusion au communiqué qui serait donné à la presse demain. Il n'a fait aucune objection.

L'Ambassadeur a abordé ensuite la question de l'exportation de matériel de guerre. Je lui ai dit que le Conseil fédéral avait pris la décision d'arrêter dorénavant cette exportation, mais que les affaires pour lesquelles des autorisations avaient déjà été accordées pourraient être terminées. L'Ambassadeur s'est intéressé en particulier à la question des pièces de rechange. Je lui ai répondu qu'elle serait réglée pratiquement par les deux Départements intéressés (Militaire et Politique), le Conseil fédéral désirant seulement éviter que par le moyen des pièces de rechange on ne tourne l'interdiction d'exporter.

M. S.